



Le Ministre de l'éducation nationale

*Le Ministre du travail, de l'emploi,
de la formation professionnelle
et du dialogue social*

Paris, le - 4 MARS 2014

Madame la Présidente,

L'orientation est un droit et un enjeu majeur pour chaque personne, tout au long de sa vie. L'article L.6111-3 du code du travail rappelle que « toute personne dispose du droit à être informée, conseillée et accompagnée en matière d'orientation professionnelle ».

L'orientation tout au long de la vie doit permettre de favoriser la construction du projet personnel et professionnel, faciliter l'insertion dans l'emploi et sécuriser les transitions professionnelles. Elle s'inscrit dans une démarche citoyenne d'émancipation, d'insertion professionnelle et de choix de projet de vie.

La décision 20 du pacte de compétitivité, adopté le 6 novembre 2012, a pour objectifs d'« assurer une évaluation permanente de l'adaptation de l'offre des formations aux besoins de compétences des employeurs et amorcer dès 2013 la mise en place d'un nouveau service public de l'orientation », qui permettra de répondre aux besoins d'accompagnement de chaque personne, dans une visée de formation, d'insertion professionnelle, d'acquisition ou de renforcement de son autonomie, et dans un objectif de développement social et économique des territoires.

Madame Danielle KAISERGRUBER
Présidente du Conseil national de la formation professionnelle
tout au long de la vie (CNFPTLV)
Immeuble les Borromées 2
1 Avenue du Stade de France
93210 SAINT DENIS LA PLAINE

Le projet de loi relatif à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, présenté en conseil des ministres le 22 janvier dernier, définit le nouveau contour du service public de l'orientation, organisé régionalement. Une expérimentation est en cours, dans huit Régions volontaires¹, des modalités d'animation et de coordination de ce service public, en préfiguration de sa future organisation, sur une base conventionnelle et de volontariat des acteurs locaux.

Dans ce contexte, un groupe de travail réunissant au niveau national l'ensemble des ministères concernés², et des régions préfiguratrices a élaboré un cadre méthodologique en anticipation du futur service public de l'orientation. Des travaux menés ont résulté une charte de l'expérimentation et la définition d'un cadre opérationnel, transmis aux préfets de région le 23 septembre dernier, et dont vous trouverez copie ci-joint.

En complément de ces travaux, **nous souhaitons qu'une réflexion soit rapidement engagée sur les outils et les ressources à la disposition des acteurs nationaux et locaux du service public de l'orientation ainsi que sur les pistes de mutualisation possibles de tout ou partie de ces outils.**

Elle s'inscrira dans la continuité des préconisations du rapport des inspections générales sur le service public de l'orientation tout au long de la vie³, lesquelles préconisent d'une part un pilotage national renforcé tenant compte du partage de compétences entre l'État, les Régions et les partenaires sociaux, d'autre part le renforcement voire l'émergence d'outils mieux mutualisés, au service d'un usage à destination du grand public et des professionnels de l'orientation.

A cet effet, il conviendrait de :

- 1) **Procéder à un état des lieux des sources informationnelles existantes**, et d'analyser sur cette base, les informations pertinentes et nécessaires pour permettre aux individus de réaliser des choix éclairés en matière d'orientation tout au long de la vie.

Cet état des lieux distinguera les informations utilisées par nature (emplois, métiers, formations, offre de service en accompagnement...), usages (grand public, professionnels de l'orientation, décideurs, financeurs), origine (nationale, régionale, locale, voire interne à la structure) et niveau de diffusion dans les réseaux de l'orientation (type de support et audience, stratégie de diffusion par l'organisme en charge de sa production et de sa valorisation, utilisation dans le cadre des sessions de professionnalisation des acteurs).

- 2) **S'interroger sur l'opportunité et la faisabilité de la création d'un portail d'accès unique aux différentes ressources disponibles, permettant aux utilisateurs de consulter une base documentaire nationale commune, accessible et partagée par l'ensemble des réseaux du service public de l'orientation**, qui permettrait à chaque réseau de centrer son effort sur l'adaptation/contextualisation de l'information en fonction des besoins locaux.

¹ Rhône-Alpes, Centre, Pays de la Loire, Bretagne, Limousin, Aquitaine, Poitou-Charentes et Auvergne

² Education nationale, enseignement supérieur et recherche, emploi et formation professionnelle, agriculture, sports jeunesse et artisanat, commerce et tourisme,

³ Rapport le service public de l'orientation état des lieux et perspectives de mars 2013

En particulier, il conviendra d'étudier les leviers de nature à faciliter et enrichir, au niveau régional, la territorialisation des informations relatives à l'offre de formation, ainsi qu'à l'insertion dans l'emploi.

- 3) Mieux cerner les nouveaux usages des outils et supports de l'information dématérialisée (ex. réseaux sociaux, outils en ligne...), explorer les moyens propres à diffuser largement l'information, à favoriser son appropriation par le grand public, ainsi qu'à développer l'évaluation de la satisfaction de l'utilisateur à l'égard des sites et systèmes d'information qui leur sont accessibles.

La réflexion engagée permettra d'alimenter les travaux en cours sur la mise en œuvre du compte personnel formation et du conseil en évolution professionnelle.

Ce groupe de travail, dont vous assurerez le pilotage et la coordination, devra réunir les financeurs, les producteurs de ressources et leurs utilisateurs.

À ce titre, il est souhaitable que soient représentés, outre les ministères concernés, les régions expérimentatrices et l'ARF, les opérateurs (l'ONISEP, Pôle emploi, Centre-Inffo, les CARIF-OREF, les SAIO, les CIDJ), le FPSPP en tant qu'animateur du réseau des OPACIF (opérateurs du conseil en évolution professionnelle), ainsi que la DARES.

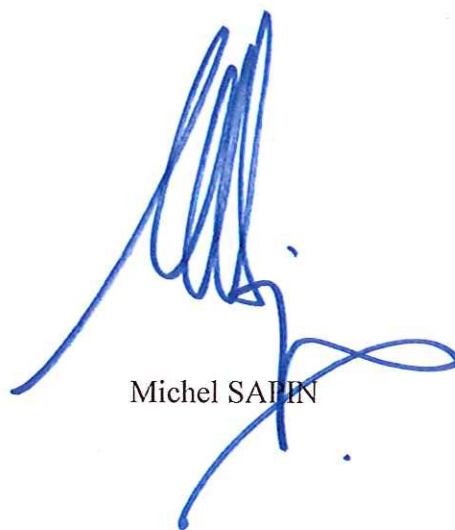
Pour la réalisation de ses travaux, le CNFPTLV pourra s'appuyer en tant que de besoin sur les services de la DGESCO, de la DGEFP, mais aussi l'ONISEP et Centre-Inffo, identifiés comme des centres de ressources et d'appui majeurs sur ces sujets.

Les conclusions de ce groupe de travail, devront nous être remises au plus tard au début juillet 2014. Nous vous remercions de bien vouloir saisir votre Conseil de cette demande.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de notre considération distinguée.



Vincent PEILLON



Michel SAUTIN